

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 23 septembre 2021**

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni Salle Joubert – Hôtel du Département, 7 avenue de la gare d'eau à BESANCON, le 23 septembre 2021 à 9H30.

**Étaient présents :**

M. Philippe ALPY  
M. Christian BONNET  
Mme Monique CHOUX  
Mme Christine COREN-GASPERONI  
M. Marcel COTTINY  
Mme Jacqueline CUENOT-STALDER  
M. Daniel DEFRASNE  
M. Nicolas DIAMANDIDES  
Mme Nathalie DUFFAIT  
M. Ludovic FAGAUT  
M. Jean-Louis GUILLET  
M. Abdelaziz KOUSSOURI  
M. François LAIGNEAU  
Mme Myriam LEMERCIER  
Mme Sylviane MAXEL  
M. Jean-Louis NORIS  
Mme Denise PAUL  
Mme Soledade ROCHA  
Mme Florence ROGEBOSZ  
M. Gérard THIBORD

Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement  
Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique

**Excusés :**

M. Mohamed ABID (procuration M. ALPY)  
M. Denis SCHNOEBELEN (procuration à Mme CUENOT-STALDER)  
M. Pascal ROUTHIER

**Soit 22 membres à voix délibératives présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 16 membres).**

**Assistaient à la séance :** M. Laurent GAUNARD, Directeur Général

**Secrétaire de séance :** Mme Ludivine SIMON

L'ordre du jour est le suivant :

**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N° 2021.04.002  
ELECTION DU PRESIDENT**

VU l'article R 421-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration, élit le Président du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres en fonction ayant voix délibérative,

VU la convocation envoyée 10 septembre 2021 aux membres du Conseil d'Administration,

**CONSIDERANT** que la candidate a obtenu la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration ayant voix délibératives,

**Le Conseil d'Administration DECIDE** d'élire, avec **19 voix pour**, Mme Jacqueline CUENOT- STALDER, Présidente de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 50.

La Présidente,  
Jacqueline CUENOT-STALDER

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2021



Contrôle de légalité



**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**RAPPORT N° 2021.04.002**

**ELECTION DU PRESIDENT**

Le Conseil, présidé par le doyen d'âge, assisté du benjamin de l'assemblée, doit en application des dispositions des articles L. 421-11 et R. 421-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, élire son président qui doit nécessairement être choisi parmi les six membres désignés par la collectivité territoriale de rattachement.

L'article R. 421-17 du Code de la Construction et de l'Habitation précise que :

*« Le Président du Conseil d'Administration fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Il soumet au Conseil d'Administration à l'occasion de l'examen du budget, un rapport sur la politique de l'Office pendant l'exercice en voie d'achèvement et pour l'exercice à venir. Il propose au Conseil d'Administration la nomination du Directeur Général et signe son contrat. Le cas échéant, il propose au Conseil d'Administration la cessation des fonctions du Directeur Général.*

*Le Président représente l'Office auprès des Pouvoirs Publics, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat. Le Président représente l'Office en justice pour les contentieux dans lesquels les administrateurs ou le Directeur Général sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions. Il doit rendre compte au CA des actions en justice qu'il a introduites à la prochaine séance de ce conseil ».*

L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil.

\*\*\*

Il vous est donc proposé de procéder à l'élection du Président du Conseil d'Administration.

Préfecture du Doubs  
Présidente,  
Jacqueline CUENOT-STALDER

Reçu le 29 SEP. 2021



Contrôle de légalité

